

Appel à projet

VILLEURBANNE EN PARTAGE

Une résidence d'artiste(s)

portée par le Rize, centre mémoires et société

de juillet 2024 à juin 2025

Référente Rize

Géraldine Huet
Chargée des projets partagés et des relations au territoire
04 37 57 17 08
geraldine.huet@mairie-villeurbanne.fr

Objet de l'appel à projet

Résidence d'artiste(s)

Contexte

Espace culturel original ouvert en 2008, le Rize a pour vocation de transmettre un récit partagé de Villeurbanne, construit à plusieurs voix à partir des archives, du territoire, des mémoires des habitants et habitantes et des travaux de chercheurs et chercheuses associées.

Le Rize réunit en un même lieu les archives municipales de Villeurbanne, une médiathèque, un pôle de recherche en sciences humaines et sociales et des espaces culturels et pédagogiques.

La politique culturelle et pédagogique du Rize est organisée autour de trois fils rouges annuels, qui structurent une saison allant de l'automne à l'été :

- un fil conducteur « patrimonial », matérialisé par une exposition,
- un fil conducteur « quartier », que le Rize met à l'honneur durant la saison,
- un fil conducteur « résidence », qui permet au Rize de renforcer ses capacités à entrer en relation avec les habitants et habitantes et à se projeter sur le territoire.

Chacun de ces fils conducteurs est accompagné par une programmation culturelle et des actions de médiation. Ces fils conducteurs permettent d'explorer l'histoire et le territoire de Villeurbanne selon des approches et des langages complémentaires, permettant de varier les modes d'échange avec les habitants et habitantes et donc de valoriser la diversité des parcours des personnes concernées : expositions, spectacles, lectures, concerts, colloques, débats, projections de films, ateliers, explorations urbaines...

Pour information, en 2024-2025, le Rize abordera la thématique de l'habitat populaire. Il n'y a aucune obligation ni contre-indication à faire coïncider le thème du projet de résidence avec ce fil rouge.

Le sujet traité dans le cadre de la résidence sera quoi qu'il en soit en lien avec les thématiques pérennes du Rize, qui prennent leur signification dans l'histoire de Villeurbanne et résonnent encore aujourd'hui, à savoir :

- Villeurbanne : une commune qui défend depuis plus d'un siècle sa singularité à côté de Lyon, dont l'histoire politique, culturelle et sociale permet de réfléchir au devenir des villes anciennement industrielles, dans un contexte de métropolisation.
- La culture ouvrière : marquée par l'industrialisation massive de son territoire, Villeurbanne a longtemps affirmé avec fierté son identité ouvrière. Alors que les traces de cette histoire s'effacent, il est devenu nécessaire de travailler sur la transmission de la mémoire sociale ouvrière et de l'héritage industriel.
- Les migrations : l'expérience migratoire caractérise l'histoire du peuplement de Villeurbanne, dont la croissance démographique rapide a accompagné le développement industriel.

Ressources complémentaires en ligne : <http://lerize.villeurbanne.fr>
<http://lerizeplus.villeurbanne.fr>
<http://mes.hypotheses.org/>

Descriptif du projet

La résidence a pour objectif premier de mobiliser des habitants et habitantes acteurs et actrices de leur territoire autour de démarches créatives et expérimentales, afin d'exprimer un rapport sensible à leur ville, de l'appréhender et de se l'approprier différemment. Une démarche qui contribue ainsi à la construction de récits partagés sur Villeurbanne.

Dans cet appel à projet, le terme « habitant·e » est entendu comme suit : tout acteur ou actrice du territoire villeurbannais, toute personne qui le traverse ou le transforme, y réside, y travaille, y étudie, y pratique des activités de loisirs...

L'approche artistique est conçue de manière large : elle désigne toutes les formes et tous les dispositifs qui contribuent à des processus de création et/ou d'expérimentation sur et à partir du territoire villeurbannais, dans ses dimensions historiques, mémorielles, patrimoniales, sociales, culturelles... Outre les formes désignées couramment comme « artistiques » (installations, théâtre, écriture, littérature, danse, musique, arts de la rue, arts plastiques, arts visuels, arts numériques...) peuvent être envisagées des démarches de conception et de fabrication (architecture, design...) qui se situent à la croisée de la création artistique, de l'innovation technologique et de l'innovation sociale. Il s'agit donc avant tout d'une résidence, génératrice de dispositifs permettant de mobiliser et d'associer un panel divers de parties prenantes (artistes, habitants et habitantes, acteurs associatifs...) à travers des démarches créatives.

La dimension participative des projets étant essentielle pour le Rize, la réponse à l'appel à projet doit indiquer quels niveaux et méthodes de participation sont envisagés. Le terme « participation » est entendu comme une démarche engagée dans laquelle toute personne participante assume une posture active, de manière individuelle ou collective, tout au long d'un processus d'expression, de valorisation ou de transmission de son histoire, son parcours, son discours, ses savoirs, ses liens avec son cadre de vie. Ces contributions doivent être conçues comme étant de même valeur que celles de(s) l'artiste(s). Il s'agit donc moins de porter un projet artistique personnel en se nourrissant des apports des personnes mobilisées que de se mettre au service des participants et participantes en vue de produire des savoirs, des expériences, des expressions communes.

Le Rize porte un projet d'équipement inscrit dans une démarche de mise en œuvre effective des droits culturels. Le jury sera donc vigilant à ce que l'artiste ou l'équipe retenue se positionne par rapport aux questions suivantes : chacun des acteurs est-il considéré comme porteur de savoirs à transmettre à d'autres ? Comment le projet favorise-t-il le développement d'espaces publics de participation, d'échanges, de contributions ? Comment le projet permet-il aux personnes de cultiver leurs propres références culturelles,

en interaction avec celles des autres ? Comment favorise-t-il le développement et l'échange des savoirs ? Comment crée-t-il les conditions pour inviter les personnes à mener une action commune ? Comment valorise-t-il les connaissances et les compétences que les habitants et habitantes ont de leur territoire de vie ?

Type d'intervention souhaitée

- Une résidence qui se déploie dans différents quartiers de Villeurbanne, notamment ceux dont les populations sont les plus éloignées géographiquement et socialement des lieux culturels institutionnels.
- Une résidence qui décline un lien avec le territoire et/ou la mémoire de Villeurbanne.
- Une résidence qui s'intègre au projet du Rize et s'appuie sur les différents pôles qui le composent (médiathèque, archives, recherche, ressources, action culturelle), à travers notamment une présence régulière au sein de l'équipement. Des réunions de travail et de préparation en amont et au cours de la résidence sont prévues, ainsi qu'un accompagnement par la chargée des projets partagés.

Intérêt / opportunité de ce projet pour le Rize

- Renforcer le Rize dans sa capacité à être présent sur le territoire, à entrer en relation avec les habitants et habitantes et à coproduire des récits de territoire polyphoniques.
- Mettre en valeur le terreau associatif et les initiatives d'habitants et habitantes à travers une démarche créative.
- Impulser des processus et produire des traces s'inscrivant dans la durée.

La résidence pourra s'appuyer sur les réseaux associatifs villeurbannais. Le mélange des genres entre pratiques artistiques au sens large et valorisation du territoire (mémoires, patrimoines, pratiques culturelles, regards esthétiques...) est envisagé dans la perspective de propositions originales, inventives, ludiques, participatives/inclusives et dans l'optique de permettre des échanges entre des populations diversifiées.

Tout au long de la résidence, le Rize aura un rôle d'accompagnement et de facilitation de la démarche portée par l'artiste ou l'équipe accueillie. La personne en charge des projets partagés au Rize est notamment missionnée sur le suivi de cette résidence. À ce titre, elle précise avec l'artiste ou l'équipe les contours de la résidence, elle facilite les liens avec le territoire. Elle fait des points réguliers avec l'artiste ou l'équipe pour s'informer de l'avancée du projet et éventuellement faire des réajustements. Elle guide l'artiste ou l'équipe dans l'appropriation des différentes ressources que peut apporter le Rize (médiathèque, archives, communication...). La méthodologie de travail choisie est donc l'échange et la co-construction plutôt que la mise à disposition de d'éléments opérationnels (publics, contacts, documents...). Selon les besoins et les possibilités d'aménagement dans l'équipement, il est aussi apprécié que l'artiste ou l'équipe puisse venir régulièrement au Rize pour s'immerger dans le lieu et mieux connaître les personnes qui y travaillent.

Déroulement de la résidence

La résidence se déploie sur une période de 12 mois : de juillet 2024 à juin 2025. Les trois premiers mois (juillet, août, septembre 2024) sont consacrés à un temps préparatoire d'appropriation du territoire, de consultation des ressources existantes, d'identification des partenaires potentiels, de mise en partage des intentions et questionnements du projet et de précision des modalités d'intervention avec l'équipe du Rize. Les partenariats et lieux envisagés pour la mise en place du projet devront pouvoir être présentés fin septembre 2024. Les formats et lieux de restitution, s'il y a lieu, seront également attendus à l'issue de ce trimestre. Puis, la période d'octobre 2024 à juin 2025 est indiquée pour une présence effective sur le territoire et la mise en œuvre des actions et interventions proposées.

Tout au long de la résidence, l'artiste ou l'équipe accueillie s'engage à documenter les différentes étapes de travail (journal de bord, compte-rendu, photos, etc.) et à en faire don au Rize à l'issue du projet, dans le but d'archiver le processus-même de résidence.

Budget

Une enveloppe de **18 000 euros TTC** est consacrée au projet. Un budget détaillé des dépenses est à fournir dans le dossier. Il doit faire apparaître clairement les différents postes budgétaires.

Contenu de la proposition

Toute proposition est la bienvenue dans la mesure où elle s'intègre aux objectifs de ce projet. En particulier, notre choix prendra en compte :

Critères de sélection de la proposition artistique :

Coefficients :

- **l'adéquation entre le prix de la proposition et son contenu** **20%**
- **la qualité et la pertinence du projet au regard de :** **80%**
 - l'approche participative du projet, la méthodologie
 - la déclinaison et le degré d'appropriation des thématiques générales et des ressources documentaires du Rize
 - l'ancrage du projet sur le territoire de Villeurbanne

Sur la base de ces critères, plusieurs projets seront présélectionnés et feront l'objet d'une audition en vue d'une sélection finale.

Calendrier de l'appel à projet

Diffusion de l'appel à projet : 4 décembre 2023

Date limite de dépôt des propositions : 16 février 2024 à 19h

Présélection des projets : semaine du 18 mars 2024

Rencontre des porteurs et porteuses de projets présélectionnés : semaine du 25 mars 2024

Choix définitif du projet artistique : semaine du 1^{er} avril 2024

Documents à joindre à la réponse

- Une présentation des artistes impliqué·e·s dans le projet : curriculum vitae et/ou références d'actions, d'expériences, de créations, de publications
- Une note d'intention décrivant le projet artistique et la méthodologie de travail
- Un budget détaillant les postes de dépenses (en précisant HT et TTC)
- Un calendrier d'intervention prévisionnel

Durant la phase de réponse à l'appel à projets, merci de prendre contact avec Géraldine Huet pour un échange téléphonique de 10-15 minutes pour vérifier ensemble l'éligibilité du projet proposé.

Réponse à adresser par courrier électronique à : geraldine.huet@mairie-villeurbanne.fr

Pour les dossiers excédant 5 Mo, il est préférable de les transmettre par l'intermédiaire de SwissTransfer.